

PREFECTURE DE TARN ET GARONNE

Délégation Territoriale de Tarn-et-Garonne
De l'Agence Régionale de Santé

ARRETE PREFECTORAL PORTANT RENOUELEMENT DU MANDAT DES MEDECINS GENERALISTES ET SPECIALISTES AGREES DE TARN-ET-GARONNE

AP N° **AP82-ST-ARS-2015-06-018** Le Préfet de Tarn-et-Garonne,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et le décret d'application n° 87-602 du 30 juillet 1987 ;

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière et le décret d'application n° 88-386 du 19 avril 1988 ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 modifié, relatif notamment à la désignation des médecins agréés ;

Vu la circulaire n° FP 4 n° 1711 du 30 janvier 1989 relative à la protection sociale des fonctionnaires et stagiaires de l'Etat contre les risques maladie et accidents de service, notamment la dérogation d'âge accordée au-delà de 65 ans ;

Vu le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, et notamment son article 352 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2011-251-0011 du 8 septembre 2011 portant renouvellement du mandat des médecins généralistes et spécialistes agréés de TARN-ET-GARONNE ;

Vu l'avis du Syndicat CSMF 82 en date du 12 août 2014;

Vu l'avis favorable du Conseil de l'Ordre des Médecins de Tarn-et-Garonne en date du 30 juin 2014 concernant la liste ci-dessous constituée ;

Sur proposition du délégué territorial de Tarn-et-Garonne de l'Agence Régionale de Santé

de MIDI-PYRENEES ;

ARRETE :

ARTICLE 1 : La liste des médecins généralistes et spécialistes du Tarn-et-Garonne mentionnée à l'arrêté préfectoral n°20142376001 du 25 août 2014 est ainsi modifiée :

A) MEDECIN RAJOUTE A LA LISTE :

1) Médecin généraliste :

DUBRULLE Stéphane

Molières

ARTICLE 2 : Le reste sans changement.

ARTICLE 3: Le secrétaire général de la Préfecture de Tarn-et-Garonne, le délégué territorial de Tarn-et-Garonne de l'Agence Régionale de Santé de MIDI-PYRENEES, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Montauban, le **19 MAI 2015**

Le préfet,



Jean-Louis GERAUD